

No. 4.

Exclusivement en fiefs.	Exclusivement en commun soccage.	Mixtes.
Huntingdon	Shefford	Beauharnais.
Yaudreuil	Sherbrooke	Missisquoi, (parcelle en fief.)
Montréal.....	Stanstead	Nicolet, (parcelle en com. soc.)
Verchères	Drummond	Lotbinière, (parcelle en com. soc.)
Chambly	Mégantic.....	Dorchester.
St. Hyacinthe.....	Bellechasse, (parcelle encom. soc.)
Richelieu.....	Kamouraska, (par. en com. soc.)
Yamaska.....	Rimouski,
Rouville	L'Islet, (parcelle en com. soc.)
Berthier*	Gaspé, (parcelle en fief.)
Champlain*.....	Bonaventure, (parcelle en fief.)
St. Maurice*	Ottawa, (parcelle en fief.)
Portneuf*	Deux Montagnes.
Montmorency*	Terrebonne, (par en com. soc.)
		Leinster.
		Québec, (parcelle en com. soc.)
		Saguenay.

Les Comtés marqués d'une asthérique sont en voie d'établissement sur les terres de la Couronne.

No. 5.

TABLEAU montrant d'une manière approximative la superficie des terres non-concédées dans les Seigneuries habitées et non possédées par la Couronne en rapport avec les trois premières dispositions des clauses VI et X du Projet de Loi.

Nombre d'arpents situées dans les fiefs aux $\frac{3}{4}$ concédés.	Nombre d'arpents situés dans les fiefs à $\frac{1}{2}$ concédés.	No. d'arpents situés dans les fiefs au $\frac{1}{4}$ concédés.
Environ 250,000.	Environ 200,000.	Environ 250,000.

J'ai obtenu ce tableau en comparant la superficie des fiefs avec la superficie occupée d'après les détails de l'énumération de 1844, et en établissant pour le résultat définitif une proportion entre la portion occupée du sol en 1844 avec celle occupée en 1851.